



# REGLEMENT CORRIDA DE VAIMATO NOEL 2017

## ET BYLIE KIDS'S RUN (pour les enfants)

16 décembre 2017



VILLE DE ARUE

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Athlétic Club Excelsior de ARUE (ACE Arue) et la Municipalité de ARUE organisent le samedi 16 décembre 2017 sur la commune de ARUE, sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, la corrida de VAIMATO NOEL 2017 et la BYLIE KID'S RUN. Ces épreuves sont organisées avec les partenariats de la Société VAIMATO et de la société BYLIE. Elles comprennent plusieurs courses ou marches ouvertes aux enfants et une course ou marche ouverte aux plus grands à partir de la catégorie Minimes.

### ARTICLE 2 - SOUTIEN AUX FAMILLES NECESSITEUSES

L'intégralité de la recette des inscriptions et des dons éventuels sera reversée aux familles nécessiteuse de la commune.

### ARTICLE 3 - PARCOURS, CATEGORIES, HORAIRES

Afin de garantir la sécurité des participants, la voie côté montagne sera réservée aux coureurs du rond point de la mairie de Arue jusqu'au demi tour, vers la moitié de la côte du Tahara'a.

Les départs des différentes courses seront données depuis la mairie de Arue.

La BYLIE KID'S RUN comprend les courses suivantes:

- Kids cross BBA (2012/2013) : Départ à 17h
- Kids cross EA (2009 à 2011) : Départ à 17h15
- 1km PO (2007/2008) et BE (2005/2006) : Départ à 17h30

La corrida de VAIMATO NOEL 2017 d'environ 4.3km: Départ à 18h à partir de la catégorie Minimes (nés en 2004 et avant).

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Année de naissance
Minimes (MI)	2003/2004	Master 1 (M1)	1969 à 1978
Cadets (CA)	2001/2002	Master 2 (M2)	1959 à 1968
Junior (JU)	1999/2000	Master 3 (M3)	1949 à 1958
Espoir (ES)	1996 à 1998	Master 4 (M4)	1939 à 1948
Seniors (SE)	1979 à 1995		

Le départ sera donné à la Mairie de ARUE à 18h. Les participants partiront en direction du Tahara'a où ils effectueront un demi-tour à la moitié de la côte et redescendront vers la Mairie pour l'arrivée en empruntant la voie réservée aux coureurs.

### ARTICLE 5 - RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ et au demi-tour .

### ARTICLE 6 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront à partir du lundi 4 décembre au **jeudi 14 décembre à 17h** au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine).



## REGLEMENT CORRIDA DE VAIMATO NOEL 2017

### ET BYLIE KIDS'S RUN (pour les enfants)

16 décembre 2017



Il n'y a pas d'inscription pour les catégories BBA (nés en 2012 et 2013) et pour les EA (nés de 2009 à 2011)

Les règlements peuvent se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE

Tarifs :

Participants	Inscription au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine)	Inscription sur place le jour de la course
Enfants nés de 2009 à 2013	Pas d'inscription	Pas d'inscription
Enfants nés de 2005 à 2008	GRATUIT	GRATUIT
Licenciés FFA ou FAPF nés en 2004 et avant	1000F	2000F
Non licenciés FFA ou FAPF	1500F	

Les dernières inscriptions pourront se faire sur place à la Mairie de ARUE **à partir de 14h30**, le jour de la course au tarif unique de **2000F** (licenciés FFA, FAPF et non-licenciés FFA, FAPF). Elles seront closes définitivement à **17h**.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée sur le bulletin d'inscription.

Un certificat médical (ou une photocopie) de **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou de **non contre indication à la pratique à l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course devra être joint à la fiche d'inscription par tous les coureurs non titulaires d'une licence FFA, FAPF ou FFtri.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation ou d'une ou de plusieurs courses, pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

#### ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Il n'y a pas de dossard pour les catégories BBA et EA (nés de 2009 à 2013). Pour le reste des catégories, les dossards sont à retirer le samedi 16 décembre 2017 à partir de 14h30 sous le fare Pote'e de la mairie de Arue.

Le dossard devra être porté à l'avant et entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

#### ARTICLE 8 -CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.



## REGLEMENT CORRIDA DE VAIMATO NOEL 2017

### ET BYLIE KIDS'S RUN (pour les enfants)

16 décembre 2017



VILLE DE ARUE

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

#### ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES (A PARTIR DE LA CATEGORIE POUSSINS)

Chaque arrivant aura droit à un tee-shirt finisher remis en échange du dossard.

Classement individuel :

Les 3 premiers (femmes et hommes) de chaque catégorie à partir de la catégorie POUSSINS (nés en 2008 et avant) ainsi que les 3 premiers Master 1, 2, 3 et 4 seront récompensés.

Classement par équipe :

Un classement par équipe (femmes et hommes confondus) viendra récompenser la première équipe **Uniforme**, la première équipe **Entreprise** ainsi que la première équipe **Club** affiliée à la F.A.P.F. **Ce classement sera calculé sur les 5 premiers de chaque équipe. Seules les équipes comptant au moins 5 participants seront prises en compte.**

Par ailleurs, les 2 équipes qui présenteront le plus grands nombre de participants seront également récompensées.

Classement Handisport :

Les 3 premiers Handisports seront récompensés.

#### ARTICLE 10 : SECURITE

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale et les officiels bénévoles.

Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

#### ARTICLE 11 - ASSURANCES / RESPONSABILITES

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

**Domage matériel** : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participant.



## REGLEMENT CORRIDA DE VAIMATO NOEL 2017

### ET BYLIE KIDS'S RUN (pour les enfants)

16 décembre 2017



#### ARTICLE 12 - OBLIGATION VIS A VIS DES PARTENAIRES.

Les participants BBA et PO devront obligatoirement courir avec le t-shirt fournit sur place par le sponsor.

Les participants qui seront amenés à monter sur le podium, devront obligatoirement revêtir le tee-shirt finisher offert par le sponsor au moment de la remise des médailles sous peine de disqualification.

#### ARTICLE 13 - TIRAGE AU SORT

A l'aide des dossards, plusieurs lots seront tirés au sort après l'arrivée du dernier participant de la corrida de VAIMATO NOEL 2017. L'absence de l'athlète au moment du tirage, entraînera la remise en jeu du lot.

#### ARTICLE 14 - MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, etc.). L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation

#### ARTICLE 15 - RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée au directeur de la réunion 5mn après la proclamation des résultats moyennant une caution de 5 000F CFP.

#### ARTICLE 16 - DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise ACE Arue et ses sponsors à utiliser leur image et nom dans les supports de communication.

#### ARTICLE 17 - DIVERS

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge Arbitre de la course.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez:

Fernand (87766249 fernandchaves@yahoo.fr)

Alain (87704496 pongloialain@yahoo.com)

Sacha (87764715 sacha.tahiti@gmail.com)